

# ISF INNOVATION



Réduire son ISF en investissant dans des entreprises de croissance

Afin de bénéficier d'une réduction d'ISF correspondant à 75% des montants investis, les souscripteurs doivent conserver leurs titres pour une durée minimale de cinq années pleines. L'attention du public est attirée sur les risques liés aux Holdings ISF INNOVATION, notamment le risque de perte en capital, le risque d'illiquidité ainsi que le risque fiscal. L'ensemble des facteurs de risques liés à l'opération figurent à la section 4. " Facteurs de risques " du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Holdings ISF INNOVATION sont des sociétés anonymes faisant offre au public. Un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2010 sous le numéro 10-094 est mis à la disposition du public par les Holdings ISF INNOVATION sur simple demande et peut être consulté sur le site Internet de l'AMF, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

# Un dispositif d'investissement nouveau

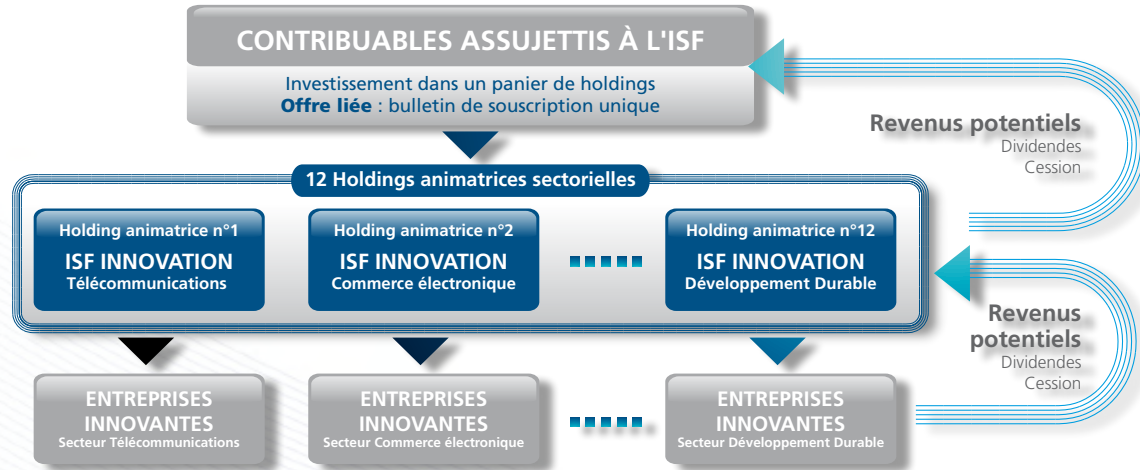
☑ Diversification de portefeuille grâce à 12 holdings animatrices spécialisées par secteur d'activité.\*

☑ Approche qui combine financement et accompagnement opérationnel des entreprises.

☑ **Objectif** : permettre l'émergence d'entreprises leaders et maximiser les perspectives de rendement.\*\*

\* Chaque Holding animatrice entend procéder à un à trois investissements en moyenne. Il est précisé que les Holdings animatrices prévoient collectivement d'investir dans au moins quatre Entreprises au total.

\*\* Il est précisé qu'un rendement élevé correspond à la contrepartie d'un risque accru de perte en capital.



## Une réduction d'ISF égale à **75%** des sommes investies dans la limite de **50 000 €**

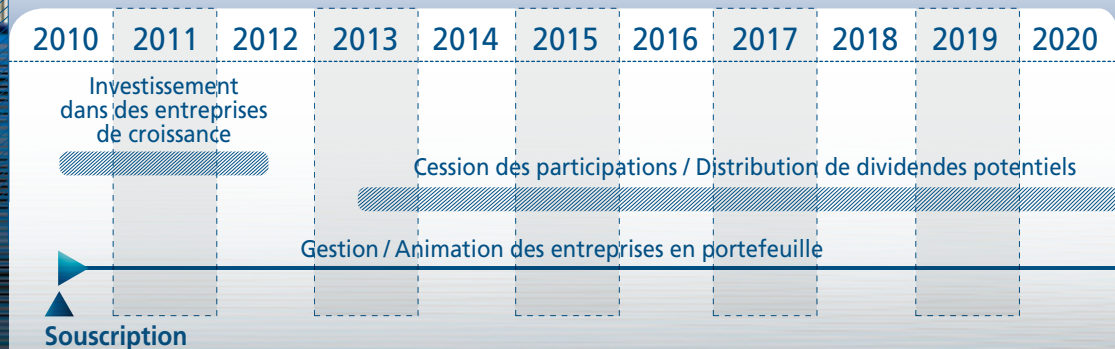
☑ Eligibilité aux dispositions de la loi TEPA confirmée par un rescrit de la Direction de la Législation Fiscale (Ministère du Budget) en date du 17 mars 2010.

Afin de bénéficier d'une réduction d'ISF correspondant à 75% des montants investis, les souscripteurs doivent conserver leurs titres pour une durée minimale de cinq années pleines.

- Exemple :**
- 1 Le montant de votre ISF au 15 juin 2010 est de 25 000 €
  - 2 Vous effectuez un investissement de 33 334 € dans les Holdings ISF INNOVATION
  - 3 Vous ne payez pas d'ISF au titre de l'année 2010

**Les Holdings ISF INNOVATION n'offrent aucune garantie en capital. L'attention du public est attirée sur les risques de perte en capital ainsi que les risques d'illiquidité décrits ci-contre.**

### CALENDRIER DE L'OPÉRATION



# Résumé des principaux facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur les risques liés aux Holdings ISF INNOVATION figurant à la rubrique "4. Facteurs de risques" du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers. En particulier, les Holdings ISF INNOVATION attirent l'attention du public sur :

- 1. les risques liés à l'investissement en capital** qui ne présente aucune garantie de rendement pour les investisseurs. Le rendement dépend de la capacité des entreprises investies à mener à bien leur plan de développement qui est, par nature, incertaine. Il existe donc un risque de perte en capital que les souscripteurs ne sauraient ignorer.
- 2. le risque d'illiquidité** dans la mesure où les Holdings ISF INNOVATION n'ont prévu aucun mécanisme de sortie particulier pour les souscripteurs. Il existe donc un risque pour le souscripteur d'être dans l'impossibilité, temporaire ou permanente, de céder les titres des Holdings ISF Innovation dont il dispose.
- 3. le risque de remise en cause de l'avantage fiscal** dans le cas où le caractère animateur des Holdings ISF INNOVATION venait à être contesté.

## Une équipe de gestion parmi les plus reconnues en Europe

Co-fondateur des Holdings ISF INNOVATION, Partech est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Présentes depuis plus de 25 ans sur le marché du capital risque, les équipes de Partech sont reconnues comme faisant partie des plus expérimentées tant en France qu'à l'échelle européenne. Grâce à sa notoriété, Partech bénéficie de l'un des deal flow les plus riches du capital-risque français dans les domaines des nouvelles technologies, du développement durable et de l'internet.

Partech compte parmi ses investisseurs les grands acteurs institutionnels et, pour la première fois depuis sa création en 1982, Partech met son savoir-faire au service d'investisseurs privés au travers des Holdings ISF INNOVATION.



## Success stories...

Au fil des années, Partech a su déceler et accompagner de nombreuses entreprises leaders dans les nouvelles technologies, le développement durable et l'internet.



**BUSINESS OBJECTS**  
Plus importante success story française du capital-risque.



**BRANDS4FRIENDS**  
Leader de la vente privée en Allemagne.



**TOTAL IMMERSION**  
Leader mondial de la réalité augmentée (image de synthèse + vidéo).



**DIGITICK**  
Leader français de la billetterie on-line.



**DAILYMOTION**  
Premier acteur mondial indépendant du partage de vidéo.

## HOLDINGS ISF INNOVATION

STATUT JURIDIQUE	Sociétés anonymes de droit français
FONDATEURS	Partech International Partners SAS & OCP Finance SAS
NATURE DES VÉHICULES	Holdings animatrices
MONTANT DE L'OFFRE AU PUBLIC	29 988 000 € <sup>(1)</sup>
SOUSCRIPTEURS	Personnes physiques redevables de l'ISF
DURÉE MINIMALE DE DETENTION	Jusqu'au 31 décembre 2015
AVANTAGE FISCAL	Réduction d'ISF de 75% du montant investi <sup>(2)</sup>
<b>DROIT D'ENTRÉE / FRAIS DE DOSSIER</b>	<b>Aucun</b>
INVESTISSEMENT MINIMUM	1 500 €
CLÔTURE DES SOUSCRIPTIONS	11 juin 2010 <sup>(3)</sup>
ENTITÉ DE PLACEMENT	Global Equities – 23 rue Balzac, 75008 Paris

### PRINCIPAUX FRAIS DE L'OPÉRATION

#### FRAIS LIÉS À LA MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION

HONORAIRES DE CONSEIL	50 000 €
COMMISSAIRE AUX AVANTAGES PARTICULIERS	5 000 €
DROITS D'ENREGISTREMENT	1 500 € par Holding animatrice
FRAIS DE COMMUNICATION	100 000 €
HONORAIRES DE PLACEMENT	10% du montant total des souscriptions

#### FRAIS LIÉS À LA MISE EN PLACE DE L'OPÉRATION

HONORAIRES DE CONSEIL VERSÉS AUX FONDATEURS	3,75% du montant des souscriptions pendant 2 ans 2,25% du montant des souscriptions les années suivantes
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	0,5% du montant des souscriptions
ANIMATION ET SUIVI	1% du montant des souscriptions
FONCTIONNEMENT	1% du montant des souscriptions

En souscrivant aux Holdings ISF INNOVATION avant le 11 juin 2010<sup>(3)</sup>, vous bénéficiez de<sup>(4)</sup>:

- ✔ Perspectives de rendement élevé en cas de succès \*
- ✔ Réduction d'ISF égale à 75% du montant investi<sup>(2)\*\*</sup>
- ✔ La compétence d'une équipe de gestion parmi les plus reconnues en Europe \*\*\*

\* L'attention du public est attirée sur le risque de perte en capital lié au stade précoce de développement des entreprises investies.

\*\* Il existe un risque pour les souscripteurs d'être dans l'impossibilité temporaire ou permanente de céder les titres dont ils disposent.

\*\*\* L'attention du public est attirée sur les coûts liés à l'intermédiation.



(1) Les souscriptions sont reçues dans l'ordre d'arrivée, selon la règle "Premier arrivé, Premier Servi".

(2) Afin de bénéficier d'une réduction d'ISF correspondant à 75% des montants investis, les souscripteurs doivent conserver leurs titres pour une durée minimale de cinq années pleines.

(3) Sauf clôture anticipée de l'Offre ou abandon de l'opération si le montant des souscriptions est inférieur à 4.500.000 € au 5 juin 2010.

(4) L'attention du public est attirée sur les risques liés aux Holdings ISF INNOVATION, notamment le risque de perte en capital, le risque d'illiquidité ainsi que le risque fiscal.